

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21077657

e,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

. 22 JUIN 2021

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION Tournai**

N° d'entreprise : **0428 822 152**

Nom

(en entier) : **Ceratec**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Touquet 228 - 7783 Le Bizet**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat - Démission - Délégation

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 mars 2021 :

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission au 28.02.2021 de LDC Engineering, représenté par M Luc Deconinck et le remercie pour bons et loyaux services.

L'Administrateur-Délégué,

Opus+ SA,

Philip De Bruyn, représentant permanent

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2021 :

« L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire-reviseur de « SCRL Vandelanotte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Nikolas Vandelanotte sis 8500 Courtrai, President Kennedypark 1a », pour une durée de trois ans, expirant à l'assemblée générale statutaire de 2024. »

L'Administrateur-Délégué,

Opus+ SA,

Philip De Bruyn, représentant permanent

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2021 :

« Les membres du Conseil d'Administration de l'entreprise Ceratec, qui ne satisfont pas aux conditions de formation prévues à l'article 61 de la loi du 2 octobre 2017, ne peuvent pas poser des actes ayant trait à la direction effective de l'entreprise de systèmes d'alarme, comme précisé à l'article 61 de la loi précitée ; ces personnes peuvent engager l'entreprise pour des matières n'ayant aucun rapport avec les activités de sécurité privée »

L'Administrateur-Délégué

Opus+ SA, représentée par

Philip De Bruyn

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).